

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

Le 7 novembre 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ

Le 17 novembre à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :

Le 21 novembre 2025

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, FERY, HOCHET, LEFEVRE, MAJDOUNI, SANNIER, VIDEAU.

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Absents :

Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à JM.LESUEUR)
--------	------	--------------------------------

Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
--------	--------	--------------------------------

Madame	RAINE	
--------	-------	--

Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à X.RICHET)
----------	---------	-----------------------------

Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
----------	-----------	-----------------------------------

Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à A.SANNIER.)
----------	-------	-------------------------------

Maël FAUDOT est désigné secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SMICO - AVIS SUR RETRAITS DE COLLECTIVITÉS DU SYNDICAT

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que la commune de Bretteville sur Odon est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités, SMICO, (syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités).

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux retraits de collectivités (voir document ci-joint).

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

► EMET un avis favorable aux retraits des collectivités citées dans le document joint.

► CHARGE le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le

Président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet de l'Orne.

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20251117-20250608bis-DE

Date de télétransmission : 24/11/2025

Date de réception préfecture : 24/11/2025

.../...

.../...

★ CHARGE le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **21 novembre 2025**

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **21 novembre 2025**



Le Maire :

Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20251117-20250608bis-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025